



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
15 juillet 2013
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixantième session

Genève, 16-27 septembre 2013

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies
organisées dans le domaine économique et social**

Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, et contributions de la CNUCED

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Conformément à la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale et au paragraphe 18 n) du mandat de Doha, la CNUCED devrait contribuer à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le présent document fournit, pour chaque domaine d'activité, un bref aperçu des progrès accomplis et de la contribution apportée à cet égard par la CNUCED.

Introduction

1. Dans sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale a souligné qu'il fallait recourir dans toute la mesure possible aux mécanismes existants des Nations Unies pour l'examen de l'exécution des engagements pris par le système des Nations Unies dans les principaux domaines du développement (par. 27). À cet égard, elle a invité «le Conseil du commerce et du développement à participer, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans leur application, au titre des points pertinents de son ordre de jour».

2. À sa treizième session, qui s'est tenue à Doha (Qatar) en avril 2012, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a décidé que: «La CNUCED devrait ... mettre en œuvre et suivre, selon qu'il convient, les décisions pertinentes des conférences et sommets mondiaux consacrés au développement.» (mandat de Doha, par. 18 n)).

3. Dans la présente note, le secrétariat de la CNUCED fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, et sur la contribution apportée à cet égard par la CNUCED.

I. Commerce international

4. Le rôle important que joue le commerce international dans la promotion de la croissance économique, le développement et l'atténuation de la pauvreté est explicitement reconnu dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment la Déclaration du Millénaire et les objectifs de développement qui y sont énoncés, et le mandat de Doha adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa treizième session.

A. Progrès accomplis

5. En 2012, la croissance du commerce mondial a chuté à 2,7 % en raison du ralentissement de la demande d'importations dans les pays développés et dans de nombreux grands pays en développement. Les exportations de services sont devenues une source de revenus non négligeable pour plusieurs pays en développement. Le commerce mondial des services s'est établi à 4 400 milliards de dollars des États-Unis, représentant 20 % des exportations mondiales. La contribution des pays en développement aux exportations mondiales de services est passée de 23 % en 2000 à 31 % en 2012.

B. Contribution de la CNUCED

6. La CNUCED aide les pays en développement et les pays en transition à participer de manière bénéfique au système commercial international. Les principales activités qu'elle a entreprises à cette fin au cours de la période considérée sont énumérées ci-après.

7. Dans le domaine de la formation de consensus, le Conseil du commerce et du développement a examiné, à sa cinquante-neuvième session (septembre 2012), l'évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement. À sa quatrième session (novembre 2012), la Commission du commerce et du développement

a passé en revue les résultats issus des sessions annuelles de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement, de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les services, le développement et le commerce (aspects réglementaires et institutionnels), de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce et de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale (coopération Sud-Sud et intégration régionale). La Commission s'est aussi intéressée aux questions examinées par le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.

8. Le deuxième Forum mondial sur les services (Beijing, mai 2013) a réuni des acteurs de premier plan du secteur des services ainsi que des représentants de gouvernements, d'organisations internationales, d'entreprises et de milieux universitaires en vue d'échanger les meilleures pratiques et de constituer des partenariats qui stimulent le commerce des services et favorisent le développement durable. Il a été l'occasion d'annoncer la création d'un conseil de la prospective et de proposer un projet à long terme pour améliorer les statistiques sur les services dans les pays les moins avancés (PMA).

9. La CNUCED a aussi contribué au suivi des résultats de la Conférence Rio+20, par exemple en mettant en place un programme pour aider les pays africains à développer leur potentiel bioénergétique. Elle a participé, avec l'ensemble du système des Nations Unies, à l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015 et, notamment, à la définition d'objectifs de développement durable. Elle a encouragé la création du Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité, qui servira de centre d'information sur les normes nées de l'essor des marchés liés à l'environnement et au développement durable.

10. Dans le domaine de l'assistance technique et du renforcement des capacités, la CNUCED a apporté son soutien aux négociations commerciales régionales entre pays en développement – en faisant des observations sur les projets de dispositions à négocier, en insistant sur les répercussions des accords du point de vue du développement et en informant les États membres sur les régimes nationaux applicables aux services et sur les conséquences potentielles pour la région. La CNUCED a participé à la seizième réunion du Comité ministériel commercial du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (octobre 2012) et a réaffirmé son soutien aux responsables politiques du Groupe ACP en mettant en évidence les incidences des accords de partenariat économique sur le développement et en renforçant les capacités des pays d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques nationales et régionales. La CNUCED a aussi aidé les États arabes et les organismes qui leur sont associés à améliorer le commerce et l'intégration économique intra-arabes. Elle a collaboré au document de travail pour la réunion du groupe d'experts sur les accords commerciaux préférentiels et l'intégration régionale dans le monde arabe, qui s'est tenue en décembre 2012 dans le cadre de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

11. Des services consultatifs, des missions sur le terrain et des activités de renforcement des capacités pour l'accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont été organisés en faveur de l'Afghanistan (juin 2012), des Comores (juillet 2012), des Seychelles (juillet 2012), de l'Azerbaïdjan (juillet 2012), de la République démocratique populaire lao (septembre 2012), de l'Ouzbékistan (octobre 2012) et du Kazakhstan (décembre 2012). Des services consultatifs ont également été fournis à des groupes régionaux et interrégionaux de pays, comme le groupe des PMA.

12. Dans le domaine des services, la CNUCED a aussi dispensé des services d'assistance, de formation et de conseils personnalisés aux décideurs et négociateurs des pays en développement, notamment des PMA, du Groupe africain, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe. L'examen de la politique nationale relative aux services a été mené à bonne fin pour l'Ouganda et vient d'être engagé ou est en cours pour le Lesotho, le Nicaragua,

le Pérou et le Rwanda. La CNUCED a participé au débat sur les aspects des migrations qui touchent au commerce et au développement, notamment dans le cadre du Forum mondial sur la migration et le développement (novembre 2012).

13. À travers son initiative BioTrade, la CNUCED a continué d'œuvrer à l'instauration d'un cadre directif qui incite le secteur privé à contribuer à l'exploitation durable et à la préservation de la biodiversité, en particulier au Burundi, en Colombie, en Équateur, en Indonésie et au Viet Nam. La CNUCED et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ont engagé une étude exploratoire sur les systèmes de traçabilité des peaux de reptiles. Dans le cadre du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, la CNUCED met aussi en œuvre un projet triennal sur le thème: «Promouvoir le tourisme durable, la production propre et les capacités d'exportation dans la République démocratique populaire lao».

14. En 2012, à Istanbul, a été inauguré un centre dédié à l'économie créative, aux industries culturelles et aux villes créatives, qui a notamment bénéficié du partenariat de la CNUCED. Celle-ci a aussi apporté son soutien au huitième Sommet mondial de l'Internet et des multimédias (2012) et à la première Conférence internationale sur l'économie créative en Chine (novembre 2012).

15. Dans le cadre de ses travaux de recherche et d'analyse, la CNUCED s'est intéressée aux mesures non tarifaires (MNT) et à leur impact sur le commerce et le développement. Parmi les publications consacrées à ces questions, on peut citer *Evolution of NTMs: emerging cases from selected developing countries* (Évolution des MNT: émergence de nouvelles situations dans certains pays en développement) et *A preliminary analysis on newly collected data on NTMs* (Analyse préliminaire des dernières données sur les MNT). La CNUCED a aussi présenté une nouvelle classification des MNT, qui peut être adaptée en fonction de la réalité du commerce international et des besoins en matière de collecte de données.

16. La CNUCED a aussi contribué aux analyses effectuées par le Groupe interinstitutions d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'à l'élaboration du rapport interinstitutions de 2012 intitulé *Objectifs du Millénaire pour le développement* et du rapport annuel du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La CNUCED a également participé à la réflexion sur les interactions entre le commerce et l'emploi dans le cadre de l'Initiative de collaboration internationale sur le commerce et l'emploi.

17. Dans le domaine des transports et de la facilitation du commerce, la livraison 2012 de l'*Étude sur les transports maritimes* a rendu compte de l'évolution du commerce mondial des marchandises et des activités de transport maritime. La CNUCED a aussi apporté sa contribution à des rapports des Nations Unies sur les transports et la logistique commerciale, comme le rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer, et à la résolution 65/155 de l'Assemblée générale «Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir». Une étude de la CNUCED intitulée «Liability and compensation for ship-source oil pollution: an overview of the international legal framework for oil pollution damage from tankers» (Responsabilité et indemnisation en cas de pollution par les hydrocarbures due aux navires: aperçu du cadre juridique international applicable aux dommages dus à la pollution causée par des pétroliers) (UNCTAD/DTL/TLB/2011/4) a été publiée pour aider les pays côtiers en développement à relever les défis environnementaux associés au transport maritime international. À cela s'ajoutent des articles sur diverses questions touchant aux transports et à la facilitation du commerce et à des activités connexes qui sont parus dans le bulletin trimestriel d'information de la CNUCED sur les transports (*Transport Newsletter*).

18. La CNUCED a poursuivi sa coopération avec la Commission économique pour l'Europe dans le cadre des travaux du Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux de transport internationaux.

19. Sur la base de ses travaux de recherche et de formation de consensus, la CNUCED a organisé des cours sur les grands problèmes économiques internationaux à l'intention des responsables politiques. Depuis septembre 2012, 76 décideurs, venus d'Afrique, de pays en transition, d'Amérique latine et des Caraïbes, ont suivi cette formation.

II. Produits de base

20. Les participants au Sommet mondial de 2005 ont souligné que «les effets de la faiblesse et de la volatilité des prix des produits de base [devaient] être gérés et [ont soutenu] les efforts que déploient les pays dont l'économie est tributaire de ces produits pour restructurer, diversifier et rendre plus concurrentiel leur secteur des produits de base» (résolution A/RES/60/1 de l'Assemblée générale, par. 33). Peu auparavant, le Consensus de Monterrey avait établi qu'une «aide multilatérale [était] également nécessaire pour stabiliser les recettes d'exportation des pays qui [étaient] encore lourdement tributaires des exportations de leurs produits de base» (par. 37). Dans sa résolution 61/190, l'Assemblée générale a réaffirmé qu'il [importait] de maximiser la contribution du secteur des produits de base à la croissance économique soutenue et au développement durable.

21. Dans l'Accord d'Accra, il a été demandé que des mesures soient prises «pour atténuer l'impact de la forte instabilité des prix et des revenus, surtout des produits agricoles, sur les pays tributaires des produits de base et les agriculteurs pauvres» (par. 78). Le mandat de Doha a souligné la nécessité de garantir un accès adéquat à l'alimentation et à l'énergie, notamment les énergies renouvelables, ainsi que de diversifier la production en passant de la production de produits primaires à celle d'articles manufacturés et de services à plus forte intensité de compétences et de technologie, de façon à intégrer progressivement les pays en développement dans les chaînes mondiales d'approvisionnement (par. 4, 17 et 61).

22. Le Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, en 2009, a recommandé de promouvoir de nouveaux investissements propres à susciter une augmentation de la production et de la productivité agricoles durables, à réduire la pauvreté et à contribuer à la sécurité alimentaire et à l'accès de tous à la nourriture. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, en 2012, a réaffirmé la nécessité d'améliorer la sécurité alimentaire et de promouvoir l'agriculture durable, et a reconnu l'importance d'accroître la part des énergies renouvelables et des technologies propres et à rendement énergétique élevé pour favoriser un développement durable.

A. Progrès accomplis

23. Les prix des produits de base ont encore été instables en 2012. Le marché a été marqué par une flambée des prix des produits alimentaires pendant l'été, par des hausses du cours du pétrole et par la baisse des prix des métaux communs. Pendant les quatre premiers mois de 2013, les prix des produits primaires ont subi une pression à la baisse, même s'ils sont restés historiquement élevés.

24. Une manière de limiter l'instabilité des prix des produits de base est d'accroître la transparence des marchés. Le Système d'information sur les marchés agricoles a ainsi été mis en service à l'initiative du Groupe des Vingt (G-20), en septembre 2011. Également à la demande du G-20, une base de données mondiale sur le gaz naturel est en cours

d'élaboration dans le cadre de l'Initiative commune sur les données pétrolières (JODI), qui procède actuellement à la collecte des données nécessaires. Malgré ces efforts, des mesures coordonnées doivent encore être prises au niveau international pour améliorer le fonctionnement des marchés de produits dérivés sur produits de base, y compris, mais pas seulement, par une meilleure réglementation.

B. Contribution de la CNUCED

25. La CNUCED a réalisé un large éventail d'activités – analyse des politiques, organisation de réunions intergouvernementales et assistance technique – en vue de trouver des solutions à des problèmes fondamentaux de commerce et de développement dans le secteur des produits de base.

26. À sa cinquième session, la Réunion d'experts pluriannuelle de la CNUCED sur les produits de base et le développement a fait le point sur l'évolution récente de l'économie mondiale des produits de base et les mesures de politique générale propres à favoriser une croissance équitable et un développement durable fondés sur les produits de base. Il en est résulté les recommandations suivantes: a) améliorer la sécurité alimentaire en relançant les cultures vivrières traditionnelles, en constituant des réserves alimentaires et en intensifiant les échanges commerciaux régionaux; b) mobiliser des fonds privés et instaurer un cadre de politique commerciale propre à favoriser le développement des énergies renouvelables.

27. Le quatrième Forum mondial sur les produits de base a porté sur des questions liées au développement des secteurs agricole et énergétique. Il a mis en évidence l'importance des services de vulgarisation et de l'accès à l'information, à la science et à la technologie pour transformer le secteur agricole, et a proposé d'associer instruments de marché et aides des pouvoirs publics pour lutter contre l'instabilité des prix des produits de base. Il a en outre préconisé d'augmenter la teneur en éléments locaux dans les industries extractives.

28. En 2012, la CNUCED a accueilli le Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable, qui continue d'être un lieu d'échanges mondial sur la gestion et le développement durables du secteur minier. La quinzième Conférence sur le commerce et le financement du pétrole, du gaz et des ressources minérales en Afrique, organisée par la CNUCED à Brazzaville, a réuni plus de 500 participants et a mis l'accent sur l'accès à l'énergie et sur la création et la conservation de la valeur ajoutée dans les économies nationales.

29. La CNUCED a consacré son rapport 2012 sur les produits de base et le développement (*Commodities and Development Report 2012*) aux problèmes chroniques, aux nouveaux défis et à l'évolution des perspectives dans l'économie des produits de base. Elle a recommandé aux pays en développement tributaires de ces produits d'étudier les possibilités qui s'offraient à eux de commercer au niveau régional et de mettre à profit les excédents de revenus générés par la hausse des prix des produits de base pour transformer leur économie en profondeur. La publication trimestrielle de la CNUCED, «Coup d'œil sur les produits de base», a traité de questions touchant à l'énergie et à la sécurité alimentaire. La CNUCED a aussi continué de fournir des informations détaillées sur l'évolution du marché du minerai de fer.

30. Dans le domaine de l'assistance technique, le portail Internet INFOCOMM de la CNUCED, qui donne des informations sur les marchés et le commerce des produits de base, a été mis à jour pour faire une plus large place aux produits agricoles. La CNUCED a procédé à l'examen de la politique agricole du Mexique, à la demande de ce pays.

III. Investissement et développement des entreprises

31. Le Consensus de Monterrey a souligné le rôle essentiel des flux internationaux de capitaux privés, en particulier des investissements étrangers directs (IED), dans les efforts nationaux et internationaux de développement. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg a pris note de la contribution de l'IED à un développement durable. Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, les dirigeants mondiaux ont réaffirmé leur volonté «d'encourager la multiplication des investissements directs, notamment des investissements étrangers, dans les pays en développement et les pays en transition, afin de soutenir les activités de développement de ces pays et de faire en sorte qu'ils tirent un meilleur profit de ces investissements» (par. 25), tout en prenant également des engagements dans des domaines d'action tels que le développement du secteur privé (par. 23 e)), la bonne gouvernance en tant que moyen de promouvoir le développement des PME (par. 24 a)), ainsi que la responsabilité et l'obligation redditionnelle des entreprises (par. 24 c)). En 2008, la Déclaration de Doha sur le financement du développement a réaffirmé le rôle de l'IED en tant que «complément essentiel aux efforts nationaux et internationaux pour le développement» (par. 23). Plus récemment, la Déclaration d'Istanbul, adoptée à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en mai 2011, a souligné «qu'un secteur privé dynamique, fonctionnel et conscient de ses responsabilités sociales – les petites et moyennes entreprises en particulier – et un encadrement juridique approprié favorisent de façon déterminante l'esprit d'entreprise, les investissements, la concurrence, l'innovation et la diversification économique [...]» (par. 8 b)). Enfin, l'année dernière, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a souligné la nécessité de «créer, au niveau national comme au niveau international, des conditions favorables ainsi que de poursuivre et de renforcer la coopération internationale, notamment dans les domaines [...] des transferts de technologie, comme convenu mutuellement, [...] et de la création d'entreprises, du renforcement des capacités, de la transparence et du respect du principe de responsabilité» (par.19).

A. Progrès accomplis

32. L'IED mondial a chuté de 18 % en 2012, pour atteindre 1 350 milliards de dollars. La reprise prendra plus de temps que prévu, du fait principalement de la fragilité économique et des politiques incertaines au niveau mondial. Néanmoins, plusieurs régions ont échappé à cette tendance, en particulier l'Afrique, qui a enregistré une hausse de 5 % de ses entrées d'IED, à 50 milliards de dollars, et l'Amérique du Sud, dont les entrées d'IED ont augmenté de 12 %. Les investissements étrangers directs sont aussi en hausse dans les pays structurellement fragiles, comme le montre le nouveau pic des IED dans les PMA. Les flux d'IED ont légèrement augmenté dans les pays en développement sans littoral, et ont poursuivi leur remontée pour la deuxième année d'affilée dans les petits États insulaires en développement, tirés par les investissements dans les pays riches en ressources naturelles.

33. La CNUCED prévoit qu'en 2013 l'IED restera proche du niveau de 2012, avec une estimation haute de 1 450 milliards de dollars. Les investisseurs reprenant confiance à moyen terme, les flux devraient atteindre 1 600 milliards de dollars en 2014 et 1 800 milliards de dollars en 2015.

34. En 2012, pour la toute première fois, les pays en développement ont absorbé davantage d'IED que les pays développés, représentant 52 % des flux d'IED mondiaux. Les pays en développement sont aussi à l'origine de plus d'un tiers des sorties d'IED mondiales, dans la continuité d'une tendance ascendante régulière.

35. De nouvelles tendances se dessinent également dans les politiques nationales d'investissement. La plupart des pays souhaitent toujours attirer et faciliter les investissements étrangers, y voyant un moyen de renforcer les capacités productives et de soutenir le développement. En même temps, nombre de pays renforcent les dispositions réglementaires applicables aux investissements étrangers, font un usage plus important des politiques industrielles dans les secteurs stratégiques, renforcent les procédures de vérification et de contrôle, et surveillent étroitement les fusions-acquisitions internationales. Au niveau international aussi, les politiques d'investissement sont en mutation. À l'heure actuelle, les pays privilégient en effet une démarche régionale plutôt que bilatérale pour élaborer des règles au titre des accords internationaux d'investissement (AII) et tiennent de plus en plus compte d'éléments liés au développement durable.

B. Contribution de la CNUCED

36. La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement de la CNUCED est le seul organe intergouvernemental du système des Nations Unies à traiter des questions d'investissement et des questions associées, comme le développement des entreprises. Durant l'année écoulée, la Commission a tenu ses quatrième et cinquième sessions. La quatrième session (26-30 novembre 2012) a porté sur le Cadre directeur de la CNUCED pour l'investissement au service du développement durable, qui aide les décideurs à élaborer et à mettre en œuvre des politiques d'investissement en faveur du développement. La cinquième session de la Commission (29 avril-3 mai 2013) a mis l'accent sur la promotion de l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et sur l'importance des politiques de soutien à l'entrepreneuriat et au développement du secteur privé dans les pays en développement et les pays en transition. Dans le débat de haut niveau, le secrétariat a présenté les enseignements tirés de la mise en œuvre du Cadre directeur pour l'entrepreneuriat de la CNUCED, un guide pratique destiné à aider les décideurs à formuler, suivre et évaluer les politiques nationales en faveur de l'entrepreneuriat.

37. La CNUCED a poursuivi son analyse de l'impact de l'IED sur le développement. La livraison 2012 du *World Investment Report* est consacrée aux chaînes de valeur mondiales et à la relation entre commerce et investissement. Dans le rapport, la CNUCED propose plusieurs options de politique générale aux pays qui souhaitent participer à des activités productives à plus forte valeur ajoutée dans le cadre des chaînes de valeur mondiales coordonnées par des entreprises internationales et qui veulent s'assurer que leur intégration dans les réseaux de production internationaux contribue à leur développement durable. De plus, elle présente et analyse les données les plus récentes sur l'IED, ainsi que les tendances mondiales en matière d'IED et de production internationale des sociétés transnationales. Tout au long de l'année, la CNUCED a aussi poursuivi la publication du *Global Investment Trends Monitor*, qui propose une évaluation trimestrielle des tendances et des perspectives mondiales en matière d'IED, et de l'*Investment Policy Monitor*, qui rend compte des politiques nationales et internationales en matière d'investissement. Elle a aussi continué ses travaux sur l'investissement responsable dans l'agriculture, qui ont servi de fondement à des projets actuellement menés dans le domaine du renforcement des capacités ainsi qu'à des services consultatifs et dont le Sommet de la Terre de Rio, l'année dernière, a pris note (par. 115).

38. Le Consensus de Monterrey indique que, pour attirer et accroître les investissements de capitaux productifs, les pays doivent créer un cadre transparent, stable et prévisible, d'où l'importance du programme de travail mis en place par la CNUCED pour créer un système d'information sur l'investissement dans le monde et du renforcement des capacités et des institutions locales, par le biais du Pacte sur la facilitation de l'investissement et du programme d'administration en ligne «eRegulations». Grâce à ses activités de facilitation

des investissements et, notamment, aux améliorations apportées aux conditions applicables aux entreprises au niveau local, la CNUCED a grandement contribué à créer un climat plus propice aux investissements et à promouvoir l'investissement international au service du développement durable. En 2013, elle s'est surtout attachée à encourager les investissements à faible intensité de carbone, qui pourront aider les pays à attirer des IED respectueux de l'environnement et à s'adapter aux changements climatiques.

39. Les Examens de la politique d'investissement, et les activités de suivi, que la CNUCED réalise visent également à optimiser les retombées positives de l'IED dans les pays considérés, en y améliorant le cadre réglementaire, institutionnel et opérationnel de l'investissement. À ce jour, la CNUCED a réalisé 36 examens, dont la moitié concernait des PMA, et des examens sont en cours dans quatre autres pays. Le Cadre directeur de la CNUCED pour l'investissement au service du développement durable a servi de principal outil de diagnostic pour les deux derniers examens et verra son utilisation se généraliser à tous les examens à l'avenir.

40. La CNUCED a poursuivi ses travaux sur les accords internationaux d'investissement dans une optique de promotion de l'investissement pour un développement durable. Ses travaux de recherche et d'analyse ont alimenté plusieurs publications, dont quatre nouveaux numéros de la série des *Issues in IIAs* et des *IIA Issues Notes*, et ont servi au projet de cartographie des accords internationaux d'investissement, à la gestion des bases de données sur les AII et sur les différends relatifs aux investissements, ainsi qu'aux rapports CNUCED-OCDE à l'intention du G-20 sur les mesures en matière d'investissement. La CNUCED a également continué d'organiser des cours régionaux et nationaux de formation et de fournir une assistance technique ponctuelle, par exemple des services consultatifs pour la négociation d'AII. Le programme relatif aux accords internationaux d'investissement est en interaction avec un réseau de plus de 1 500 experts de par le monde. La CNUCED conçoit actuellement de nouveaux programmes d'assistance technique, en se basant sur le récent Cadre directeur pour l'investissement au service du développement durable. Elle s'est déjà servi de cet instrument dans ses activités consultatives, par exemple auprès du secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe qu'elle a conseillé dans l'élaboration d'un accord régional d'investissement.

41. Le Consensus de Monterrey préconise des efforts particuliers dans des domaines prioritaires tels que la gestion des entreprises et les normes comptables, à la fois pour renforcer les cadres nationaux d'investissement et pour favoriser la stabilité financière mondiale, tout comme le document final de la Conférence Rio+20 («L'avenir que nous voulons»). C'est pourquoi, à sa vingt-neuvième session, qui a réuni 270 experts de 80 pays, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a débattu du rôle des mécanismes réglementaires et institutionnels dans la mise en œuvre cohérente et le respect des normes internationales de publication applicables aux entreprises. La session a aussi été l'occasion de faire un premier bilan de l'utilisation de l'outil comptable mis au point par la CNUCED pour favoriser le renforcement des capacités locales. Il en est ressorti que cet outil avait aidé les pays concernés à évaluer leurs mécanismes réglementaires et institutionnels et leurs capacités humaines, ainsi que leurs besoins en la matière, et qu'il avait finalement contribué à améliorer le climat d'investissement. La CNUCED a aussi participé au renforcement des normes de publication et au développement de la divulgation d'informations par les entreprises à travers l'Initiative des bourses des valeurs pour un investissement durable. Au cours de la troisième réunion des participants à l'Initiative, pendant la Conférence Rio+20, en 2012, le Secrétaire général de la CNUCED a demandé aux autorités boursières de s'engager publiquement à promouvoir un investissement durable auprès des entreprises cotées.

42. Le Consensus de Monterrey indique que, pour mobiliser des ressources financières nationales au service du développement, il est essentiel de favoriser le dynamisme et le bon fonctionnement du secteur privé. À cette fin, le secrétariat a continué de dispenser une assistance technique pour l'entrepreneuriat et le développement des entreprises locales, notamment dans le cadre du programme Empretec, qui a assuré la formation de 309 000 chefs d'entreprise et est désormais présent dans 34 pays – sans compter les 20 demandes de pays encore en attente. De plus, le secrétariat a encore renforcé le programme de promotion de relations interentreprises. Ce programme multipartite transforme les liens entre les PME et les grandes entreprises – nationales ou étrangères – en relations commerciales durables. Pour l'heure, il est réalisé dans neuf pays en développement, dont trois PMA. Des demandes sont en cours de traitement pour sa mise en œuvre dans quatre autres pays.

Dettes extérieures et coopération internationale pour le financement du développement

43. L'importance de trouver rapidement une solution globale et durable aux problèmes de la dette des pays en développement a été soulignée dans les documents finals de plusieurs conférences et sommets internationaux majeurs, tels la Déclaration du Millénaire (2000), le Consensus de Monterrey (2002), le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et le document final du Sommet mondial de 2005. Le mandat de Doha a également mis l'accent sur l'importance de la viabilité de l'endettement, en tant qu'élément déterminant pour la croissance, sur la nécessité de poursuivre les travaux d'analyse quant à la façon de répondre plus efficacement au problème de la dette et de ses incidences sur la mobilisation des ressources, ainsi que sur l'importance d'une gestion efficace de la dette pour réaliser les objectifs nationaux de développement dans les pays en développement.

44. Dans le Consensus de Monterrey (2002), les États membres ont reconnu la nécessité d'accroître d'une manière substantielle l'aide publique au développement (APD), d'affecter cette aide de façon efficace et de rechercher des sources novatrices de financement pour assurer la réalisation des objectifs internationaux de développement. Dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement (2008), ils ont réaffirmé la contribution essentielle de l'APD à la réalisation des objectifs internationaux de développement, en particulier des OMD, et ont appelé au respect des engagements d'APD pris par les donateurs.

45. Dans le document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (2009), les États membres ont demandé que des mesures soient adoptées pour assurer la viabilité à long terme de la dette des pays en développement, et que ces pays se voient fournir des ressources suffisantes sans conditionnalités injustifiées. Ils ont souscrit à la nécessité d'étudier l'opportunité et la faisabilité d'un cadre structuré de coopération internationale pour la restructuration des dettes souveraines, sur la base des instruments et des principes existants.

46. Les participants à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (2011) ont appelé à la surveillance de l'évolution de la situation de la dette dans les PMA, ainsi qu'à la recherche de nouveaux et meilleurs instruments de la dette. Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) a souligné l'importance de politiques de prêt et d'emprunt responsables pour assurer la viabilité à long terme de la dette.

A. Progrès accomplis

47. Selon les estimations, le niveau d'endettement des pays en développement a progressé d'environ 12,4 % sur la période 2011-2012, ce qui a porté leur dette extérieure à un total de 5 400 milliards de dollars en 2012. Depuis trois ans, la dette extérieure des pays en développement progresse de plus de 10 % par an, après près d'une décennie durant laquelle la progression moyenne s'est située autour de 7 %. La part des dettes à court terme a augmenté, atteignant 1 200 milliards de dollars en 2011 et un montant estimé à 1 400 milliards de dollars en 2012, soit plus d'un quart de la dette extérieure totale.

48. Globalement, la croissance s'est redressée dans les PMA, affichant un taux moyen de 5,1 % en 2012, contre 4,4 % en 2011. Sous l'effet conjugué de la forte croissance, de la gestion macroéconomique prudente et des mesures d'allègement de la dette, l'endettement de nombreux PMA d'Afrique subsaharienne s'est sensiblement réduit. Ces dernières années, le ratio de la dette publique a néanmoins augmenté dans beaucoup de pays pauvres très endettés (PPTE) (Bénin, Ghana, Sénégal et Malawi) à l'issue de l'Initiative en faveur de ces pays et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. Selon la dernière analyse de la viabilité de la dette, réalisée en avril 2013, deux PMA (Myanmar et Soudan) sont surendettés et 10 PMA (Afghanistan, Burundi, Comores, Djibouti, Gambie, Haïti, Kiribati, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Yémen) courent un risque élevé de surendettement.

49. À la mi-mai 2013, deux pays (Comores et Guinée) avaient atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative relative aux pays pauvres très endettés (PPTE), portant à 35 le nombre de pays à avoir atteint ce point. À ce stade, l'Initiative est considérée comme quasiment achevée, un seul pays, le Tchad, demeurant à mi-parcours entre le point de décision et le point d'achèvement et trois pays (Érythrée, Somalie et Soudan) devant encore atteindre le point de décision. À ce jour, la date à laquelle les pays se trouvant au point de prédécision atteindront le point de décision demeure incertaine. Les quatre pays qui doivent encore atteindre le point d'achèvement connaissent les mêmes difficultés, à savoir notamment sauvegarder la paix et la stabilité, améliorer la gouvernance et fournir les services de base.

50. En 2012, l'APD qui a diminué de 4 % en chiffres réels par rapport à 2011, a continué de subir les effets négatifs de la crise mondiale. Après un recul de 2 % en 2011, c'est la première fois depuis 1996-1997 qu'elle baisse deux années de suite. La réduction de l'APD est imputée à la contraction des budgets des pays donateurs résultant de la pression accrue liée à la crise financière et économique mondiale. Les incertitudes quant aux perspectives économiques mondiales continueront probablement de peser sur les budgets d'aide et devraient rapidement appeler l'attention des responsables de haut niveau sur la réelle possibilité d'atteindre les objectifs internationaux de développement en ce qui concerne l'aide, la dette et le commerce (OMD 8).

B. Contribution de la CNUCED

51. La CNUCED continue de chercher des réponses aux problèmes et aux défis nouveaux qui se posent aux pays en développement en ce qui concerne la dette et le financement du développement, comme le demandent les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. La CNUCED est chargée d'établir le rapport annuel du Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale sur la viabilité de la dette extérieure et le développement, qui comporte une analyse détaillée de la situation de la dette extérieure et des problèmes de service de la dette des pays en développement et des pays en transition, l'accent étant mis en particulier sur les PMA.

52. En 2012, dans le cadre de la deuxième Commission de l'Assemblée générale, la CNUCED a organisé une manifestation sur le thème «Crises de la dette souveraine et restructurations: enseignements tirés et mécanismes proposés pour régler le problème de la dette», à laquelle 300 participants de plus de 150 pays ont participé avec intérêt.

53. Dans le prolongement du projet de promotion des prêts et des emprunts souverains responsables lancé en 2009 et sur la base de ses lignes directrices qui seront publiées prochainement, la CNUCED a récemment abordé la deuxième étape dont l'objectif est de remédier à l'absence de mécanisme de restructuration de la dette souveraine au niveau international. Le vif intérêt manifesté par les principales parties prenantes pendant et après la manifestation sur la dette organisée dans le cadre de la deuxième Commission de l'Assemblée générale a clairement montré la nécessité de créer un tel mécanisme de restructuration de la dette. Ayant été chargée d'étudier les différentes solutions possibles, la CNUCED constitue actuellement un groupe de travail composé d'experts éminents dans les domaines du droit, de la finance et de l'économie.

54. La CNUCED a aussi aidé les pays débiteurs à se préparer aux négociations sur le rééchelonnement ou la restructuration de leur dette publique bilatérale dans le cadre du Club de Paris. Depuis juillet 2012, les Comores, la Guinée et le Myanmar ont rééchelonné leur dette dans le cadre du Club de Paris. En outre, le secrétariat continue d'apporter des avis et des contributions pour l'établissement du Groupe de réflexion des Nations Unies sur le retard pris dans la réalisation des OMD en ce qui concerne la viabilité de la dette extérieure. Le rapport 2012 a pour thème les incidences de la crise mondiale sur la réalisation des cibles prévues au titre de l'Objectif 8 – Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

55. L'importance de la gestion de la dette a été mise en évidence une nouvelle fois par la crise financière mondiale. En 2012, le programme SYGADE (Système de gestion et d'analyse de la dette), l'un des programmes de coopération technique de la CNUCED, a continué d'élargir le champ de ses services pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de gestion de la dette. À ce jour, le programme a fourni une assistance technique aux services de gestion de la dette de 69 pays, essentiellement des pays à revenu moyen inférieur ou faible, et à 106 institutions.

V. Cohérence des systèmes internationaux monétaire, financier et commercial

56. Durant la treizième session de la Conférence, les États membres ont estimé d'un commun accord que l'économie mondiale demeurait fragile et que les efforts devaient se poursuivre pour renforcer et améliorer son fonctionnement en vue d'éviter les chocs économiques et financiers, de réduire la pauvreté et l'inégalité, de créer des emplois et de promouvoir une croissance équitable et durable. Inscrit dans le prolongement de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, le mandat de Doha note que la réduction des inégalités et l'adoption de politiques macroéconomiques efficaces contribuent à prévenir les crises et favorisent le redressement, y compris les politiques du travail et les politiques de revenu, les réserves et les mesures de relance budgétaires. L'intégration régionale et la coopération interrégionale constituent aussi des moyens de soutenir les stratégies nationales de développement, de réduire les vulnérabilités extérieures et de renforcer le système de gouvernance économique mondiale.

57. Les participants à la Conférence ont relevé que l'un des principaux enjeux était de veiller à ce que les politiques macroéconomiques et la finance soutiennent l'économie réelle. Ils ont souscrit à la Déclaration de Doha sur le financement du développement

(2008) et au Consensus de Monterrey (2002), réaffirmant la nécessité de mobiliser et d'utiliser effectivement toutes les sources de financement du développement et soulignant l'importance de réglementer et de superviser d'une manière adéquate les marchés financiers afin de contribuer à la promotion de la stabilité financière ainsi qu'à la prévention et au règlement des crises.

58. La fragilité de l'économie mondiale et les répercussions des crises multiples sur les pays vulnérables ont aussi été mises en relief à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en mai 2011. Le Programme d'action d'Istanbul a notamment pour objectifs d'accroître les ressources financières mises à la disposition des PMA et d'aider ces pays à élaborer des stratégies de nature à améliorer les dispositifs d'atténuation des effets des crises et de résilience.

A. Progrès accomplis

59. En 2012 et au début de 2013, le redressement de l'économie mondiale est demeuré inégal. Certaines régions en développement ont renoué avec la croissance, mais pas la plupart des pays développés, dont plusieurs accordent la priorité à la recherche de l'équilibre budgétaire. Or, le monde en développement ne pourra pas continuer d'être le moteur de la croissance mondiale si les pays du Nord ne retrouvent pas un certain dynamisme. Un ralentissement mondial pourrait avoir des répercussions très dommageables, notamment en compromettant les acquis nécessaires à la réalisation du programme de développement pour l'après-2015.

60. Malgré quelques avancées la réglementation du secteur financier adoptée pour répondre à la crise et les efforts de redressement demeurent dans l'ensemble insuffisants. L'arbitrage entre réglementations permet toujours aux banques d'échapper aux contrôles et aux grands acteurs économiques de se soustraire à l'impôt. Les déséquilibres financiers persistent, et le modeste impact qu'ont effectivement les politiques monétaires non conventionnelles appliquées dans les pays avancés soulèvent des inquiétudes. Les banques centrales ont injecté des liquidités sans parvenir à relancer l'offre de crédit. La demande doit être encouragée par d'autres facteurs, tels que les politiques budgétaires et les politiques de revenu.

61. Il est toutefois encourageant de noter que de nombreux États membres s'intéressent à présent aux pertes de recettes budgétaires et aux coûts d'opportunité élevés imposés par les paradis fiscaux et les politiques fiscales discriminatoires qui favorisent des intérêts étroits aux dépens d'intérêts nationaux et internationaux plus larges.

B. Contribution de la CNUCED

62. Préoccupée par l'effet dissuasif que l'inégalité croissante des revenus a sur la demande, la CNUCED, consacre le *Rapport sur le commerce et le développement, 2012* à la réorientation stratégique fondamentale nécessaire pour promouvoir une expansion stable de la consommation et de l'investissement productif. Cette réorientation passe par des anticipations de revenu favorables pour les ménages et des anticipations positives de la demande pour les entreprises, lesquelles exigent à leur tour une refonte des politiques économiques nationales et la mise en place de mécanismes institutionnels internationaux appropriés. En particulier, il faut mettre fin aux inégalités toujours plus grandes qu'entraînent la hausse du chômage, le retard des salaires par rapport à la productivité et la captation des revenus par le «1 % le plus riche». Dans les pays développés et les pays en développement, les faits montrent que ni la mondialisation ni le progrès technologique ne rendent inévitable une modification radicale de la répartition des revenus au profit des très

riches et aux dépens des pauvres et des classes moyennes. Au contraire, tant que le revenu ne sera pas réparti plus équitablement, le retour à une croissance soutenue et durable risque d'être compromis.

63. Parallèlement à l'analyse approfondie contenue dans le *Rapport sur le commerce et le développement*, la CNUCED a publié une note de synthèse, brève et accessible, concernant le débat actuel sur l'emploi, les salaires, les inégalités et leurs incidences sur la demande globale – «Note de synthèse n° 26 – La reprise économique et l'emploi passent par une augmentation de la part du travail dans le revenu» – qui a été publiée dans les langues officielles de l'ONU.

64. Pour donner suite à une demande formulée en 2009 par les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales du G-20, la CNUCED qui a été désignée comme l'une des principales organisations internationales appelées à présenter des analyses et des avis, a continué de contribuer activement aux travaux du groupe. Plus récemment, elle a été invitée, avec le Fonds monétaire international et la Banque des règlements internationaux, à présenter son analyse au Groupe de travail sur le cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée, réuni en janvier 2013, au sujet des effets de contagion au niveau mondial et, à une réunion ultérieure, au sujet des effets de contagion sur l'économie réelle. Elle a également été invitée à participer, aux côtés du FMI et de la Banque mondiale, au Groupe de travail du G-20 sur les marchés de l'énergie et des produits de base, pour analyser les effets macroéconomiques et les effets sur la croissance de l'instabilité des prix des produits de base. Dans sa contribution, la CNUCED a montré que l'instabilité des prix avait souvent des effets macroéconomiques négatifs et a souligné que la diversification et l'industrialisation demeuraient le meilleur moyen de réduire la vulnérabilité aux effets négatifs sur la croissance du phénomène.

65. Face à l'intérêt pour le renforcement des facultés d'adaptation de l'économie à travers la coopération et l'intégration régionale, la CNUCED a lancé des projets de recherche et de renforcement des capacités en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes pour aider les pays à améliorer leur capacité de résistance en menant des politiques macroéconomiques de soutien à la croissance.

66. Enfin, dans le domaine des statistiques du développement, la plate-forme de diffusion statistique UNCTADstat a continué de développer ses indicateurs qui sont à présent 150. La CNUCED élabore des indicateurs à court et à long terme pour faire le meilleur usage possible des ressources disponibles, notamment en étendant la matrice du commerce international à un niveau plus détaillé de la classification des produits dans le Système harmonisé (SH) et à des séries temporelles plus longues. Pour parvenir à une meilleure qualité et une meilleure cohérence des données, la CNUCED et l'OMC continuent de veiller à ce que leurs statistiques annuelles et trimestrielles sur les exportations et les importations correspondent et elles les publient en même temps dans l'intérêt des utilisateurs, en particulier des États membres. La CNUCED participe aussi au nouveau Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), qui fait suite à une initiative du G-20 visant à améliorer la transparence des marchés des produits alimentaires et à lutter contre l'instabilité des prix. Elle a également apporté sa contribution à plusieurs ateliers organisés pour renforcer les capacités des pays africains en matière de statistiques commerciales et de statistiques du développement.

VI. La science et la technologie au service du développement, y compris les technologies l'information et de la communication

67. Les participants au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ont adopté une vision commune concernant une société de l'information à dimension humaine, qui soit participative et tournée vers le développement. Ils ont aussi adopté quatre documents finals visant à traduire cette vision en buts objectifs et cibles concrets à réaliser d'ici à 2015, ainsi qu'une série de 11 lignes d'action et thèmes principaux. La Commission de la science et de la technique au service du développement a été chargée par le Conseil économique et social de coordonner le suivi au niveau mondial des résultats du SMSI. En outre, la CNUCED est cofacilitatrice de la ligne d'action sur le commerce électronique (C7) et contribue à mesurer les progrès par rapport aux objectifs du SMSI dans le cadre du Partenariat sur la base de la contribution des technologies de l'information et de la communication au développement.

A. Progrès accomplis

68. La connectivité continue de s'améliorer, notamment en ce qui concerne la téléphonie mobile; en 2011, le monde comptait en effet 5 970 milliards d'abonnés, dont 18,3 % avaient accès à la téléphonie mobile haut débit. Si la pénétration d'Internet progresse dans tous les pays, l'écart en chiffre absolu entre les PMA et les pays à revenu supérieur risque fort de se creuser. De même, les disparités entre régions rurales et régions urbaines en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) et d'accès au haut débit sont importantes. La fracture numérique change progressivement de nature et relève aujourd'hui moins de la connectivité que du contenu, d'où la nécessité de plus en plus pressante de soutenir le développement d'applications et de contenus locaux, de créer des cadres réglementaires et des mécanismes de financement porteurs et d'améliorer les connaissances numériques des citoyens.

69. Si les progrès dans la réduction de la fracture numérique sont encourageants, une attention constante doit être maintenue si l'on veut que les pays en développement soient à même de mobiliser les TIC au service du développement.

B. Contribution de la CNUCED

70. Dans le *Rapport 2012 sur l'économie de l'information*, la CNUCED souligne l'importance croissante des capacités locales de production de logiciels dans les pays en développement. Une autre étude, publiée conjointement par la CNUCED et par le Ministère fédéral allemand du développement économique et de la coopération, contient des recommandations sur les mesures qui peuvent être prises pour renforcer le secteur informatique local en mettant à contribution les marchés publics.

71. De mai 2012 à février 2013, la CNUCED a présidé le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information. Elle a aussi coorganisé la réunion d'examen décennal du SMSI (SMSI+10), tenue en février 2013, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et le Forum 2013 du SMSI, qui a eu lieu en mai 2013 à Genève à l'invitation de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Pendant le Forum, la CNUCED a organisé plusieurs réunions sur le commerce électronique et la mesure de la contribution des TIC au développement.

72. La CNUCED a poursuivi ses activités de renforcement des capacités des acteurs concernés, en élaborant des cyberlégislations et en facilitant l'harmonisation régionale de

ces cyberlégislations. En 2012, elle a mis l'accent sur des projets réalisés en Afrique, avec l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) et en Amérique latine. Des activités de coopération technique ont été menées en coopération avec les commissions régionales de l'ONU, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), l'Organisation des télécommunications du Commonwealth et les secrétariats régionaux, parmi lesquelles des cours de formation, des ateliers et des réunions d'information, auxquels ont participé des parlementaires.

73. Dans le cadre du Programme TrainForTrade, la CNUCED a continué de fournir un appui aux pays en développement à travers des activités de formation et de renforcement des capacités dans le domaine du commerce international et du développement durable. Depuis janvier 2012, le programme a permis de former 1 026 personnes dans 49 pays, à travers des activités associant la formation et l'apprentissage (y compris le Web 2.0 et l'apprentissage par téléphonie mobile).

74. La CNUCED apporte aussi davantage de soutien à ses États membres dans le domaine des statistiques sur les TIC, avec la collaboration du Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement. Le Gouvernement suédois a débloqué des fonds qui servent à financer l'élaboration de nouveaux indicateurs et de nouvelles données sur les TIC et la question hommes-femmes ainsi que sur le commerce des services liés aux TIC. La CNUCED a aussi continué de dispenser des cours de formation aux statisticiens nationaux sur la production de statistiques relatives à l'économie de l'information.

75. Conformément au mandat que lui a confié le Conseil économique et social, la CNUCED, par l'intermédiaire du secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, continue d'observer la suite donnée au SMSI aux niveaux international et régional et établit le rapport annuel du Secrétaire général à ce sujet. À sa seizième session, la Commission a adopté un projet de résolution intitulé «Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information», pour examen par le Conseil économique et social. La CNUCED a organisé la première réunion du Groupe de travail sur le renforcement de la coopération, en mai 2013 à Genève, qui était chargé d'étudier le mandat de la SMSI concernant le renforcement de la coopération contenu dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, et de faire des recommandations sur les mesures nécessaires à l'exécution intégrale de ce mandat, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 67/195 sur les TIC au service du développement.

76. La CNUCED a aussi intensifié ses activités de recherche sur les politiques dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement. Pour son lancement mondial, le *Rapport 2012 sur la technologie et l'innovation: Innovation, technologie et collaboration Sud-Sud* a été présenté dans 11 villes, à travers 7 pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie. Le *Rapport 2014 sur la technologie et l'innovation*, qui sera consacré aux politiques d'innovation en faveur du développement des entreprises, doit paraître au premier trimestre de 2014.

VII. Droit et politique de la concurrence

77. L'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives (Ensemble de principes et de règles de l'ONU) vise à garantir que «les pratiques commerciales restrictives n'entravent ni n'annulent la réalisation des avantages qui devraient découler de la libéralisation des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce international». La sixième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles de

l'ONU a affirmé la contribution fondamentale du droit et de la politique de la concurrence à un bon développement économique.

A. Progrès accomplis

78. Si les pays en développement et les pays en transition ont accompli des progrès en ce qui concerne l'adoption, la reformulation ou la mise en œuvre plus efficace des lois et des politiques de la concurrence, bon nombre d'entre eux n'ont toujours pas de législation de la concurrence moderne ni d'institutions adéquates pour la faire appliquer.

B. Contribution de la CNUCED

79. La CNUCED a organisé la douzième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence en juillet 2012. Le Groupe d'experts a souligné l'importance d'appliquer le droit de la concurrence aux marchés publics, examiné les pratiques anticoncurrentielles transfrontières et les difficultés rencontrées par les pays en développement et les pays en transition face à ces pratiques, étudié les meilleures pratiques en matière de gestion des connaissances et des ressources humaines pour une application efficace du droit de la concurrence ainsi que l'efficacité du renforcement des capacités s'agissant des «jeunes» organismes de concurrence. Il a aussi examiné la nouvelle version révisée du chapitre III («Accords ou arrangements restrictifs») et du chapitre VIII («Aspects éventuels de la protection des consommateurs») de la loi type de la CNUCED sur la concurrence.

80. De plus, le Groupe intergouvernemental d'experts a entrepris l'examen collégial du droit et de la politique de la concurrence de la Mongolie, ainsi qu'un examen collégial tripartite du droit et de la politique de la concurrence de la République-Unie de Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe, sur la base des rapports établis par la CNUCED. Des réunions destinées à diffuser les recommandations concernant chaque pays ont ensuite été organisées. Pour préparer l'examen collégial volontaire sur la politique de la concurrence du Nicaragua, du Pakistan et de l'Ukraine de 2013, la CNUCED a fourni des services consultatifs. La session du Groupe intergouvernemental d'experts a été suivie par une réunion spéciale d'experts sur le thème: «Protection des consommateurs: liens entre les questions de concurrence et de protection des consommateurs».

81. Pour donner suite à la Conférence de révision, la CNUCED a continué d'aider les pays à renforcer leur droit et leur politique de la concurrence et leurs institutions dans ce domaine. Dans le cadre du programme COMPAL de la CNUCED, des activités de renforcement des capacités et de renforcement institutionnel ainsi que des activités de formation et d'échange d'informations ont été organisées pour des pays bénéficiaires, dont l'État plurinational de Bolivie, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Pérou. Des formations régionales à l'analyse économique des affaires de concurrence ont été dispensées en Colombie, au Costa Rica, en El Salvador, au Nicaragua et au Pérou. Dans le cadre du programme de promotion de la concurrence en Afrique, des activités de renforcement des capacités adaptées aux pays dans le domaine de la politique et de la législation de la concurrence ont été réalisées pour les Seychelles, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. La CNUCED a aussi contribué au lancement du Forum de la concurrence de Sofia, qui vise à fournir aux autorités de la concurrence de la région une plate-forme d'échange d'informations et de connaissances spécialisées.

82. Dans le domaine de la protection des consommateurs, des activités de formation et de renforcement des capacités ont été organisées aux niveaux international et national. Au niveau international, le deuxième Forum international sur la protection des

consommateurs (novembre 2012) a porté sur des questions concernant: a) la révision des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur; b) les programmes de sensibilisation destinés aux jeunes consommateurs; c) le commerce électronique; d) la mise en œuvre de systèmes de retrait du marché; et e) la protection des consommateurs dans le secteur du tourisme. Le troisième Forum international sur la protection des consommateurs (mai 2013) a abordé le sujet de la protection des données dans le cadre du commerce électronique et de la relation entre protection des consommateurs et mesures antitrust. Au niveau national, la CNUCED et le Groupe consultatif d'experts ont fait des observations sur les projets de loi relative à la protection du consommateur d'El Salvador, du Nicaragua et de Sainte-Lucie.

VIII. Pays en situation particulière

A. Pays les moins avancés

1. Application du Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA pour la Décennie 2011-2020

83. Le Programme d'action d'Istanbul, adopté par la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Istanbul (Turquie) en mai 2011, recense des mesures et des initiatives publiques de soutien à la croissance et au développement économiques dans les PMA dans huit domaines prioritaires: a) capacité de production; b) agriculture, sécurité alimentaire et développement rural; c) commerce; d) produits de base; e) développement social et humain; f) crises multiples et nouveaux défis; g) mobilisation de ressources financières; et h) bonne gouvernance à tous les niveaux. Le Programme d'action d'Istanbul contient également plusieurs cibles et objectifs quantitatifs et qualitatifs portant sur un grand nombre de questions sociales, économiques et d'environnement. Ces buts et objectifs peuvent aussi être un moyen utile de suivre les progrès, de mesurer l'efficacité et d'évaluer les résultats pour ce qui est de la suite donnée aux engagements convenus dans les domaines prioritaires.

Contribution de la CNUCED

84. La CNUCED a continué d'appliquer les mesures et d'honorer les engagements relevant de son mandat et de ses compétences, qui figurent dans le Programme d'action d'Istanbul. Par exemple, grâce à un projet intitulé «Crises économiques et dépendance des PMA à l'égard des produits de base: établir le degré d'exposition à la volatilité des marchés et renforcer la capacité de résister aux crises futures», il a été possible de réaliser des études de cas dans plusieurs pays (en Afrique: Bénin, Burundi, Mali, République-Unie de Tanzanie et Zambie; et en Asie: Cambodge, Népal et République démocratique populaire lao). Ces études ont porté sur l'examen de la contribution des produits de base et de la productivité agricole à l'objectif de reclassement des pays prévu dans le Programme d'action d'Istanbul. À cette fin, elles ont évalué la vulnérabilité aux chocs des économies des PMA, et ont passé en revue les difficultés résultant de l'instabilité des marchés de produits de base, ainsi que de la crise financière et des crises alimentaires et leurs incidences sur les perspectives des PMA d'atteindre les objectifs convenus sur le plan international.

85. Dans le *Rapport 2012 sur les pays les moins avancés: Mettre à profit les envois de fonds et les compétences des diasporas pour renforcer les capacités productives*, la CNUCED examine la question des envois de fonds vers les PMA et la contribution possible des diasporas au développement de ces pays. S'appuyant sur l'expérience et les enseignements tirés des politiques appliquées dans d'autres pays, la CNUCED montre

comment les PMA pourraient mieux mettre à profit les envois de fonds et les connaissances de leur diaspora pour renforcer leurs capacités productives. Pour ce faire, elle estime qu'il faudra prendre des mesures systématiques, notamment en matière de mobilisation et de coordination des efforts et des ressources des différentes parties prenantes, en particulier des institutions et des entreprises du pays d'origine, des gouvernements du pays d'accueil, des organisations de la diaspora, des organisations internationales et des donateurs bilatéraux.

86. En ce qui concerne le Cadre intégré renforcé, la CNUCED a aussi organisé des ateliers nationaux et régionaux et mené des projets d'assistance technique au Bénin, en Guinée-Bissau, en Haïti, au Mali, en République démocratique du Congo, au Sénégal et au Tchad. Elle a mis à jour l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) de la Gambie et du Sénégal.

B. Petits États insulaires en développement

1. Progrès réalisés concernant les éléments de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui intéressent la CNUCED

87. Lors de son examen à mi-parcours de l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Stratégie de Maurice), en septembre 2010, l'Assemblée générale a demandé instamment à la communauté internationale de «mieux tenir compte» des vulnérabilités des petits États insulaires en développement (résolution 65/2), en l'invitant à «réfléchir à des mesures nouvelles et plus efficaces qui permettraient de mieux tenir compte des vulnérabilités et des besoins de développement propres aux petits États insulaires en développement»; le Conseil économique et social s'est fait l'écho de cette recommandation en 2011 (résolution 2011/44). La Stratégie de Maurice demande aussi que tous les pays qui seront retirés de la liste des PMA bénéficient d'une «transition sans heurts». Cette demande a été vigoureusement réaffirmée et développée par l'Assemblée générale en 2012 (résolution 67/221).

2. Contribution de la CNUCED

88. L'appui que la CNUCED doit apporter à la Stratégie de Maurice est précisé au paragraphe 98 du texte et à l'alinéa *j* des paragraphes 17 et 56 du mandat de Doha. Pendant la période considérée, la CNUCED a à plusieurs reprises souligné les facteurs de vulnérabilité économique des petits États insulaires en développement et a souscrit aux appels en faveur d'un traitement spécial pour les pays les plus défavorisés et les plus vulnérables, notamment ces petits États. De plus, elle a apporté un soutien actif à tous les petits États insulaires en développement qui ont quitté ou sont en voie de quitter la catégorie des PMA, en particulier le Cap-Vert, les Maldives et le Samoa – dont le retrait de la liste est confirmé – ainsi que Kiribati, les Tuvalu et le Vanuatu qui pourraient être retirés de la liste et auxquels elle a fourni des services consultatifs.

89. Parmi les autres activités qui ont été réalisées, on peut citer les études approfondies menées pour mieux comprendre l'interaction entre les transports maritimes et les changements climatiques. Ces travaux étudient les répercussions de facteurs liés aux changements climatiques – élévation du niveau des mers, phénomènes météorologiques extrêmes et hausse des températures – sur les infrastructures du transport, et les mesures d'adaptation requises. La question est d'autant plus importante pour les petits États insulaires en développement qu'ils sont à la fois exposés aux effets des changements climatiques et très dépendants des ports et des aéroports.

C. Pays en développement sans littoral

1. Progrès réalisés concernant les éléments du Programme d'action d'Almaty: Partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport de transit entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit, qui intéressent la CNUCED

90. Le Programme d'action d'Almaty: Partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport de transit entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit (Programme d'action d'Almaty) a été adopté en 2003 et vise les objectifs précisés dans son titre. Depuis, quelques signes encourageants ont été relevés. Les pays en développement sans littoral et leurs partenaires de transit ont entrepris des réformes en vue de supprimer les obstacles physiques et autres que physiques qui limitent leur participation au commerce international. Ils demeurent néanmoins encore marginalisés, avec une part d'environ 1 % des exportations mondiales de marchandises. Ces pays ont aussi enregistré des progrès dans la réalisation d'un certain nombre d'OMD, en particulier en matière d'enseignement primaire, d'égalité hommes-femmes, de lutte contre les maladies contagieuses et d'accès à l'eau potable. Toutefois, l'élimination de la pauvreté, la sécurité alimentaire et la réduction de la mortalité infantile et maternelle demeurent des enjeux majeurs pour la plupart des pays en développement sans littoral.

2. Contribution de la CNUCED

91. La CNUCED a contribué à l'application du Programme d'action d'Almaty par le biais de ses travaux de recherche et de ses activités d'assistance technique, en particulier dans les domaines du trafic des marchandises en transit et de la facilitation du commerce, en renforçant les capacités locales de mobilisation d'IED et en aidant les pays en développement sans littoral dans leur processus d'accession à l'OMC. La CNUCED participe aussi activement à la préparation de la conférence consacrée à l'examen décennal complet du Programme d'action d'Almaty, prévue en 2014, en organisant, notamment, des séances thématiques sur des questions intéressant particulièrement les pays en développement sans littoral telles que la facilitation du commerce, le commerce des services, les produits de base et le développement des capacités productives.

92. Parmi les activités réalisées, on peut citer le projet de facilitation des transports au titre du Compte de l'ONU pour le développement, intitulé «Renforcer la capacité des autorités de contrôle et des agents de transport d'améliorer l'efficacité des transports transfrontières dans les pays en développement sans littoral et de transit», 0809AP. Ce projet concerne les couloirs de transit desservant les pays en développement sans littoral d'Afrique de l'Est et d'Asie centrale et a pour objectif d'améliorer le fonctionnement des infrastructures et des services de transport en transit grâce à une gestion et une évaluation collectives des résultats des couloirs de transport.

93. En coopération avec la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la CNUCED a participé à l'élaboration d'un jeu d'outils pour la gestion des formalités dans le transport transfrontière et le transport en transit qui contient des directives pratiques permettant d'identifier les obstacles au transport et les solutions possibles. La CNUCED a aussi publié un document d'étude intitulé: *The Way to the Ocean – Transit corridors servicing the trade of landlocked developing countries* (UNCTAD/DTL/TLB/2012/1) qui analyse les besoins et les priorités des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit en matière d'accès aux marchés internationaux.